



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU AGRICOLE

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, LE 27 JUIN 2023 – Dans un geste inédit de collaboration, la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan ainsi que les villes de Mascouche, de Terrebonne et de Saint-Lin-Laurentides s'unissent pour lancer une campagne conjointe de sécurité routière en zone agricole. Elle incite les automobilistes, motocyclistes et cyclistes à adopter une conduite sécuritaire lorsqu'ils sont en présence de véhicules agricoles de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse.

« L'augmentation importante de la circulation de véhicules automobiles en zone agricole sur nos territoires est à l'origine de cette campagne », explique Sébastien Marcil, maire de Saint-Roch-de-l'Achigan. « Les efforts de communication déployés par nos quatre villes cherchent à sensibiliser les citoyens sur l'importance d'une cohabitation harmonieuse et sécuritaire en présence de véhicules agricoles. »

« On ne saurait trop insister sur l'importance de faire preuve de patience quand on suit un véhicule agricole sur la route », ajoute Guillaume Tremblay, le maire de Mascouche. « Les producteurs agricoles sont trop souvent témoins de dépassements téméraires qui mettent en danger à la fois leur vie et celle des conducteurs automobiles. L'absence de clignotants, par exemple, constitue un réel danger pour quiconque accélère en vue de doubler un de ces véhicules sur la route. »

« Des affiches seront ainsi installées au croisement de nos territoires, par exemple sur la montée Major. Terrebonne en installera aussi à proximité des autres zones agricoles », poursuit le maire Mathieu Traversy. « Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux initiatives de réduction de vitesse que nous avons déjà mises en place ces derniers mois, que ce soit en zone agricole ou dans les zones résidentielles, avec les quartiers à 30 km/h. La sécurité routière est une priorité pour notre administration ainsi que pour tous les citoyens de notre municipalité. »

« Évidemment, il va de soi que le partage de la route doit se faire dans les deux sens », conclut Mathieu Maisonneuve, le maire de Saint-Lin-Laurentides. « Comme ils sont autorisés à circuler sur la voie publique, les agriculteurs au volant de machinerie lourde doivent également manœuvrer en toute sécurité lorsqu'ils se déplacent entre leurs champs et leurs bâtiments d'exploitation agricole. »

Points à retenir sur les véhicules agricoles

- Ils roulent à un maximum de 40 km/heure.

- Ils sont munis d'un triangle orangé fluorescent avec bordure rouge rappelant qu'ils doivent se limiter à cette vitesse.
- Il est illégal pour eux de circuler sur l'accotement.
- Ils sont plus larges et parfois plus longs que les autres véhicules et nuisent donc à la visibilité des autres usagers de la route.
- Ils sont munis de feux de changement de direction.

Comportements à adopter par les usagers de la route

- Être vigilant et prudent en tout temps.
- Faire preuve de patience quand ils suivent un véhicule agricole.
- Maintenir une bonne distance avec le véhicule agricole pour bénéficier d'une meilleure vision de la route, repérer d'avance les panneaux de circulation et être prêts à réagir à toute situation imprévue.
- Agir en toute sécurité au moment de faire une manœuvre de dépassement.
- Lorsque plusieurs voitures suivent un véhicule agricole, à tour de rôle, seule la tête de peloton peut le dépasser.
- Ralentir près des fermes et des champs; un animal ou un véhicule peut surgir sur la route.
- Suivre ces simples consignes peut sauver des vies.

- 30 -

Information :

Sarah Aubin Primeau
 Coordonnatrice aux communications et aux relations publiques
 Municipalité Saint-Roch-de-l'Achigan
 514 210-6572

Isabelle Gagné
 Conseillère en communication
 Communications et relations avec les citoyens
 Ville de Mascouche
 450 474-4133, poste 2790

Marie Eve Courchesne
 Conseillère en communication
 Direction des relations avec les citoyens et des communications
 Ville de Terrebonne
 450 368-2775

Marilyn Laroche
 Directrice des communications
 Ville de Saint-Lin-Laurentides
 450 439-3130, poste 7290